

Réunion du Conseil du 23 septembre,

Présents : Alain Delhoume, maire, Jean-Paul Mariaud, Serge Roux, Bernadette De Angéli, Jean-Pierre Floch, adjoints,

Véronique Barinotto, Séverine Desbourdelle, Joëlle Duqueyroix, Rémy Goursaud, Jacques Guy, Lionel Guillot, Patricia Lansade, Jean-Michel Lévêque, Christian Principaud, Sylvie Tête-Léonard, conseillers.

Excusés :

Christian Dubreuil procuration à Serge Roux, Jean-Paul Gadaud, procuration à Alain Delhoume, Sophie Lathière procuration à Séverine Desbourdelle, Thierry Fournier.

David Puygrenier participe également à cette réunion.

Sylvie Tête Léonard est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

En ouvrant la réunion, M. le Maire souligne l'importance de cette réunion, compte tenu des décisions à prendre notamment sur le projet d'extension du multi accueil.

Il indique que l'enquête publique sur la modification du règlement du PLU des zones UB n'a fait l'objet d'aucune observation. Ce règlement est donc applicable immédiatement.

Il tient à remercier le personnel communal qui a accompli un travail considérable durant les mois d'été, au cours desquels leurs congés ont été reportés afin que les travaux soient achevés à temps aux écoles et au multi accueil.

Il remercie Mme Roche et M. Reberac qui ont accepté le passage des réseaux d'assainissement collectif au village des Monts sur leurs terrains.

Il remercie les associations : **Rêve de fleurs** pour l'organisation du Concours des Maisons Fleuries, **St-Gence-Athlé** pour la parfaite organisation du premier trail, le **Vélo-Club** pour son implication lors du passage du tour du Limousin et la **commission communication et animation** du conseil municipal pour l'organisation des spectacles de l'été et des journées du patrimoine 2011.

Adoption du compte-rendu de la réunion du 10 juin 2011.

Ce compte-rendu est adopté sans observation.

1. Compte rendu des commissions.

1.1. Réunion de la commission des finances du 19 septembre 2011.

1.1.1. Point sur la situation budgétaire.

La situation, arrêtée au 31 août, ne fait pas apparaître de difficultés majeures. Cependant un nombre important de factures reste à mandater

et les marges sont très faibles car les dépenses de fonctionnement ont déjà été réduites lors de l'élaboration du budget. Il faut rappeler que l'excédent prévu est de 300 697€ et qu'il tient compte des recettes exceptionnelles de 2011 pour financer les opérations à venir :

- 53% des prévisions ont été mandatées sur les dépenses de fonctionnement courant

- 71% pour les salaires (situation intégrant les salaires de septembre)

- 80% pour les autres dépenses de fonctionnement (notamment les subventions)

- 67% pour les charges financières

Soit un total de 66% pour les dépenses de l'exercice.

Une situation plus précise sera faite fin octobre et permettra d'avoir une vision plus claire de ce que devrait être la réalisation finale de notre budget.

En matière de recettes, il y a confirmation de recettes complémentaires sur le produit des taxes directes (élargissement de l'assiette) et sur le remboursement des salaires (contrats aidés et personnel absent pour maladie). Par contre il y a des interrogations sur certaines recettes prévues (vente de bois, montant des remboursements de l'agglo en voirie et assainissement notamment).

Les dépenses et recettes d'investissement sont conformes aux prévisions sauf en ce qui concerne un « pass conseil » à financer.

- Décision modificative

Il ne s'agit pas en cette période de l'année de faire un ajustement très précis mais de s'en tenir, en matière de recettes de fonctionnement, aux seules certitudes.

Budget de fonctionnement

+9730€ de produits de taxes

+11129€ de remboursement de salaires (la précision du chiffre s'explique par la nécessité d'équilibre)

+251€ de dotation
-2000€ de produit du domaine (notamment vente de bois sur les coupes de la forêt Lenfant)
-5000€ de remboursement de l'agglo (voirie assainissement)
-1000€ de produits exceptionnels

Au total, les recettes supplémentaires s'élèvent à 13 110€.

L'équilibre se fait au niveau du budget de fonctionnement par une augmentation similaire des dépenses.

+10000€ de subvention suite au versement anticipé de la subvention 2012 à l'association Les Lémovices en fête pour retenir les troupes pour la fête gauloise. Ainsi que le conseil l'avait souhaité, une convention précisant les engagements réciproques de la municipalité et de l'association, a été rédigée. **Le conseil en adopte le contenu qui prévoit également le versement anticipé de la subvention 2012.**

+ 6250€ de charges salariales, du fait des salaires dus aux personnes non titulaires (nouveau contrat aidé recruté en octobre) et heures supplémentaires rendues nécessaires par le remplacement de nombreuses absences d'agents pour maladie. Ces sommes sont en grande partie compensées en recettes.

-2940€ sur des dépenses de fonctionnement courant. Ce chiffre cache des variations parfois sensibles sur certaines lignes et va nécessiter une extrême rigueur sur la fin de l'année.

-200€ de charges exceptionnelles.

Au total les dépenses supplémentaires s'élèvent donc à 13110€.

Budget d'investissement

Les variations sont très faibles. On peut tabler sur 2805€ de recettes en plus pour la TLE (Taxe Locale d'Équipement) et le remboursement de la TVA. Par contre, un ajustement des subventions à percevoir sera nécessaire en fonction de la réalisation des opérations, d'où des recettes en moins de 905€.

Cela fait un total de 1900€ de recettes de fonctionnement en plus.

Pour les dépenses, on doit prévoir le financement d'un « pass conseil » (3000€), 735€ de dépenses supplémentaires d'investissements corporels (changement des paniers de basket de l'aire de jeux, accès pompier aux écoles).

Pour équilibrer, le montant des immobilisations est réduit globalement de 1835€. Il s'agit d'ajustements qui prennent en compte les charges complémentaires résultant de la rénovation de la toiture de la buvette de la salle

polyvalente et les achats de matériel pour les repas de la halte-garderie, en partie compensés en recettes.

Ces dépenses supplémentaires s'élèvent donc au total à + 1900€.

Le Conseil adopte cette décision modificative qui ne modifie en rien l'équilibre du budget primitif. Il souhaite que l'étude qui avait été engagée pour rechercher les solutions techniques permettant de réduire le coût des communications téléphoniques (regroupement des lignes) soit conduite à son terme, notamment pour réduire le prix des communications en direction des téléphones portables qui sont de plus en plus nombreuses.

- Taxe d'aménagement 2012

Cette taxe va se substituer au 1^{er} janvier 2012 à l'actuelle Taxe Locale d'Équipement.

L'assiette va être légèrement modifiée car elle intégrera toutes les surfaces de plancher couvertes. Une information plus précise sera faite dans le bulletin de fin d'année.

Pour les communes comme Saint-Gence qui ont un PLU, le transfert vers la taxe d'aménagement est obligatoire et, à défaut d'une délibération avant le 30 novembre 2011, le taux est fixé à 1%. Le taux de notre TLE actuelle est de 2% et ce taux n'a pas varié depuis très longtemps. Or, après comparaison avec les taux des communes voisines :

Peyrilhac 2, Nieul 2,5, St.Jouvent 3, Chaptelat 3,5, Veyrac 3,7, soit une moyenne de 2,7, il serait logique de passer à 3%.

Cependant, Mme Bergeron, lors de notre réunion du 10 septembre, nous conseille compte tenu des modifications dans le calcul de l'assiette, de faire des évaluations avant de trop augmenter les taux. **Le conseil à l'unanimité, décide de limiter la hausse et de passer à 2,5%.**

L'effet, pour une construction est de l'ordre de 300€ (600€ si on passait à 3%).

Le principe de l'exonération de la taxe pour les logements sociaux, est également évoqué sur la base d'un courrier de l'association des maires. **A l'unanimité, moins 2 abstentions, le Conseil décide de retenir les mêmes dérogations que la ville de Limoges.**

La possibilité de fixer des taux différenciés selon les zones sera également à expertiser au cours de l'année 2012.

1.1.2. Demandes de subventions aux investissements

Pour 2012, elles seront très limitées compte tenu des capacités de la commune de financer de nouvelles opérations. La commission propose de s'en tenir aux opérations déjà validées :

- la rénovation de la cuisine de la salle polyvalente,
- la réhabilitation de l'ancienne mairie pour la réalisation d'un espace associatif. La première phase sera limitée aux travaux d'isolation, de changement des huisseries et de réalisation de sanitaires dans l'ancienne salle du conseil.
- la signalisation et l'aménagement du sentier de randonnée « Sur les traces des Lémovices ».

1.1.3. Commissions intercommunales des impôts directs

Désignation d'un commissaire titulaire et d'un commissaire suppléant.

Sur proposition de la commission, le Conseil désigne Alain Delhoume comme titulaire et Jean-Pierre Floch comme suppléant, ceux-ci travaillant déjà sur ces dossiers.

1.1.4. Questions diverses

- Achèvement des travaux de voirie du lotissement de la Gagnerie : Ces travaux doivent être réalisés dans la mesure où les constructions sont en grande partie terminées. L'étude conduite à notre demande par Limoges-Métropole a permis d'évaluer un coût de l'opération de l'ordre de 250 000€.

Il convient désormais de lancer l'appel d'offre. Cependant, il apparaît que ce coût correspond approximativement à la valeur des terrains qui restent à vendre. **Le conseil souhaite donc, avant de lancer l'appel d'offre, relancer la communication sur les terrains à vendre (panneaux du Crédit Agricole, encarts presse ...) et faire un point précis sur la situation du budget du lotissement de la Gagnerie pour calculer précisément le disponible actuel permettant de financer la réalisation de ces travaux sans recourir à l'emprunt.** En tout état de cause la décision devra être prise lors du Conseil de novembre.

En outre, le conseil, à la demande de la Trésorerie, confirme sa décision et prend les délibérations nécessaires pour que la vente des terrains de la Gagnerie au promoteur immobilier Pierres et Patrimoine soit affectée au budget principal.

- Extension du multi accueil

La CAF nous a fait connaître la possibilité d'une subvention de 211 600 € sur un montant de travaux de l'ordre de 600 000 €. Avec les subventions complémentaires (Conseil général), il faudra assurer environ 300 000 € de financement sur notre budget.

Par rapport au travail qui avait été présenté lors de la préparation du budget et afin de réaliser les opérations d'investissement sans augmenter l'endettement de la collectivité, une étude intégrant la prise en compte de l'extension du multi accueil a été menée par la commission finances. Celle-ci ne fait apparaître la possibilité de réalisation que sous les conditions suivantes :

- travaux à réaliser au cours des années 2013 et 2014,
- suppression de toutes nouvelles opérations d'accessibilité des locaux publics,
- pause concernant les travaux d'aménagement des ateliers communaux
- limitation à minima des travaux d'aménagement de l'ancienne mairie et de la maison Dumont
- aucun financement de travaux dans l'ancienne poste.
- limitation des travaux d'aménagement des places des villages des Charriers et des Monts.

Ainsi, le recours à l'emprunt serait limité autour de 100 000 € pour 2013 ce qui reste supportable. Par contre, il y aurait un impact sur la mandature suivante puisque le budget 2014 supportera la charge de la 2^{ème} tranche avec le risque de prolonger le gel de nouvelles opérations.

A ces conditions il faut ajouter les points suivants :

- L'association gestionnaire et le SIEPEA acceptent une hausse du loyer correspondant à l'augmentation de la surface supplémentaire des locaux,
 - Engagement des 2 autres communes pour que les places supplémentaires soient attribuées au prorata des populations des collectivités.
 - Une demande de la municipalité pour réduire le coût de l'opération en réalisant une partie des travaux en régie sans perdre le bénéfice des subventions, vient de faire l'objet d'un refus de la CAF. Ainsi, seule la récupération de la TVA sur les heures de travail sera possible pour la commune.
- Après discussion et compte tenu de l'importance que revêtent les capacités d'accueil de la petite enfance pour l'attractivité de nos communes, le Conseil a l'unanimité décide de répondre**

favorablement à la CAF et de finaliser le projet. Il souhaite que d'autres sources de financement soient recherchées avec des solutions pour réduire les coûts.

1.2. Commission voirie-urbanisme du 17 septembre 2011.

1.2.1. Etude et bilan du PLU

La commission revient sur l'intervention de Mme Bergeron lors de la réunion de travail du 10 septembre et précise les points importants à retenir :

- les données (INSEE 1968/2004) confirment une croissance soutenue de la population de 3%/an.
- la distribution géographique des 92 constructions récentes (2004/2010) avec 44 dans des lotissements et 48 sur des terrains de particuliers,
- leur répartition dans les zones du PLU : 76 en zone U (2 en UA et 41 en UB et 33 en UC) et les autres en zone AU,
- les disponibilités en terrains constructibles dans les zones U et AU du PLU (196 lots) : 10 lots en UA, 39 en UB, 98 en UC, 41 1AUc et 8 en 1AUD.

Il en résulte que :

- le nombre de constructions (25/an) envisagées lors de l'élaboration du PLU n'est pas atteint (actuellement 18 à 19/an),
- pour répondre à la prospective de croissance démographique en 2ème couronne, pour favoriser le rajeunissement des tranches d'âge et stabiliser les effectifs scolaires, il faut envisager la construction de 23 logements par an,
- pour l'équilibre territorial du PLH (définition dans chaque commune d'un périmètre de développement prioritaire de l'habitat) et répondre aux objectifs du SCOT (70% des habitations nouvelles autour du bourg et des centralités secondaires), il est nécessaire de disposer d'une offre de terrains immédiatement disponibles situés à proximité des équipements publics, commerces et services (dans le bourg ou à proximité) et de densifier les zones équipées (notamment celles qui sont desservies par un assainissement collectif).
- chaque zone a fait l'objet d'une étude sur les contraintes en matière de desserte (voirie, transports en commun, eau, défense incendie, assainissement collectif, électricité) ainsi que celles de l'archéologie préventive et des périmètres liés aux monuments historiques.

Les évolutions à prévoir prennent en compte la faisabilité immédiate des opérations et les reclassements nécessaires.

Plusieurs questions ont été posées au cours du débat et Mme Bergeron nous a fourni des précisions ou des informations nouvelles :

- Sous réserve d'un examen exhaustif de toutes les orientations et prescription figurant dans le SCOT, il n'apparaît pas de contradiction formelle avec le contenu de notre PLU (il ne sera probablement pas obligatoire d'engager une procédure de révision du PLU pour 2015).

- La mise à disposition d'un nouvel outil de financement des équipements publics le Projet Urbain Partenarial (PUP) se met en place et permet aux communes de faire assurer le préfinancement d'équipements publics par des personnes privées (propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs

- L'existence de plusieurs pistes pour favoriser l'urbanisation partielle (ou totale) des zones appartenant à plusieurs propriétaires fonciers, cependant toute nouvelle demande de modification de zonage nécessite d'informer l'ensemble des propriétaires concernés.

Dans ce cadre une réunion d'information des propriétaires situés dans la zone 2AU de la Châtre (Les Plagnes), à laquelle assistera Mme Bergeron aura lieu le 14 octobre à 20h. Des contacts seront pris avec les propriétaires de terrains situés dans les zone U et AU du bourg et de Senon pour connaître leur position et envisager d'éventuelles solutions visant à lever les blocages actuels.

Au bourg, seule la zone 1AU du Peyrat (1 ha 96), propriété de la commune est immédiatement disponible à l'urbanisation.

Prenant en compte ces éléments, le conseil charge M. le Maire :

- ***d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU, pour la zone 2AU du Peyrat en vue du reclassement d'une partie de celle-ci en 1AU pour répondre aux objectifs de SCOT et du PLH,***

- ***d'établir des contacts auprès de professionnels, promoteurs, lotisseurs en vue de l'urbanisation de la zone 1AU du Peyrat (0,99 ha),***

- ***de contacter les services de l'assainissement collectif de Limoges Métropole, pour étudier la faisabilité d'une extension de réseau de collecte des eaux usées sur ces deux zones (voir document joint).***

La commission s'est rendue sur le terrain pour examiner la réalisation des derniers travaux.

- aux Charriers pour examiner l'état d'avancement des travaux d'effacement des réseaux et l'implantation des nouveaux points lumineux en service. L'enlèvement de tous les poteaux risque de prendre un peu de temps du fait du retard de France-télécom pour enfouir son réseau.

Concernant le futur éclairage des Monts, la commission propose d'installer le même type de mâts et de candélabres. Pour les lampes halogènes et LED, des devis seront demandés ainsi qu'une étude sur les économies d'énergie dégagées.

- à la halte-garderie pour constater les travaux effectués en régie par nos employés communaux : travaux d'accessibilité handicapés et installation du local du service repas (préparés et fournis par le restaurant scolaire).

- A l'école élémentaire, pour prendre connaissance des travaux d'ouverture de la nouvelle classe et de réalisation des nouveaux sanitaires (handicapés, personnel, enfants).

Le conseil se félicite de la qualité des travaux réalisés par les employés communaux, il propose d'organiser le 22 octobre pour les membres du conseil, une visite des travaux réalisés en régie depuis le début de l'année.

1.2.2. PDIPR Le dossier préalable en vue de l'inscription u nouvel itinéraire de randonnée : « Sur les pas des Lémovices » a été constitué. Le parcours est une boucle de 7900 m. ***Le conseil prend la délibération en vue de cette inscription. Les demandes de subventions pour le balisage, puis la pose de panneaux explicatifs sur cet itinéraire, seront déposées.***

1.2.3. Travaux de branchement au lotissement de la Gagnerie : pour les 3 lots complémentaires ***le Conseil confie au SEHV la réalisation des travaux.***

1.2.4. Maison Dumont.

- rez de chaussée : Des travaux d'aménagement ont été réalisés en vue de l'ouverture de l'agence immobilière de Mme Dousson. Travaux en partie à la charge de la locataire et en partie effectués par la commune : ouverture d'une porte et mise aux normes de l'installation électrique. Il serait souhaitable que le bail soit de courte durée.

1^{er} étage : Il n'est pas donné suite, pour l'instant, au projet de travaux, puis de location, envisagés par un habitant de la commune.

Grange : L'artisan, un moment intéressé, n'a pas donné suite ; d'autres artisans de la commune pourraient être intéressés (dépôt et stockage de matériel et matériaux).

Le conseil confirme sa position de ne pas faire de frais sur ce bâtiment au-delà de ceux déjà engagés. Il souhaite que des contacts soient pris pour essayer de louer la grange à un artisan. Il fixe le loyer du local utilisé par l'agence immobilière à 150 € par mois compte tenu des travaux effectués par le locataire.

La réflexion sur le devenir des locaux municipaux doit désormais intégrer l'existence de 3 sites, tous à réhabiliter : l'ancienne mairie, l'ancienne poste et la maison Dumont ; ainsi que les fortes contraintes budgétaires existantes jusqu'en 2013. Il est nécessaire d'avoir assez vite une vision claire sur la destination finale des différents espaces à re-distribuer et du calendrier des opérations à conduire (espaces associatifs, espaces commerciaux, espace bibliothèque, espace muséographique, local des aînés, etc). ***Une réunion de travail ouverte à tous les conseillers sera organisée le 22 octobre.***

1.2.5. Rappel des travaux en cours ou programmés

- A l'ancienne école maternelle : nettoyage et peinture de la salle de travaux manuels à l'école élémentaire et de la salle de devoirs surveillés du soir (ancien hall d'accueil),

- A l'atelier municipal de la Gagnerie, mur de clôture et portail d'entrée côté CD128,

- A la salle polyvalente : travaux d'accessibilité pour les handicapés (rampe côté église et sanitaires) et mise aux normes des armoires électriques,

- Réalisation du revêtement routier prévu en direction des Francines, à partir du 26 septembre,

- Projet de ralentisseur au bourg : Une surélévation de la chaussée avec mise en place d'une zone trente est programmée en 2012 pour ralentir les véhicules et sécuriser le passage piétons au droit du multi accueil.

- Abri bus de la route du Rabaud : Début des travaux le 3 octobre.

1.2.6. Demande d'aliénation d'un chemin communal

Un particulier souhaite acquérir un chemin qui jouxte sa propriété. Avant d'engager une

procédure d'aliénation, le Conseil souhaite que les autres propriétaires concernés soient contactés.

1.3. Réunion de la commission communication animation du 3 septembre 2011 :

1.3.1. La commission a examiné la mise en place des diverses manifestations lors des journées du patrimoine du 16 au 18 septembre 2011.

Dans le prolongement de la participation de la commune à la Foire Expo de Limoges, la municipalité avait décidé de participer aux Journées du Patrimoine sur le thème des Gaulois de Saint-Gence.

La conférence présentée par Guy Lintz le vendredi 16 septembre à 20h30 a rassemblé une cinquantaine de personnes.

L'exposition s'est tenue dans la salle polyvalente les samedi et dimanche après-midi et ce sont plus de 80 visiteurs qui se sont déplacés.

1.3.2. Couverture du Bulletin Municipal

La couverture actuelle sera conservée avec quelques actualisations.

Les annonceurs habituels seront sollicités et de nouveaux seront recherchés. Des devis pour la réalisation de 10 000 couvertures (soit 9 à 10 numéros) ont été demandés aux imprimeurs. Le coût de réalisation s'élève à environ 1350€.

1.3.3. Réunion intercommunale Peyrilhac, Veyrac, Saint-Gence

La réunion annuelle des 3 conseils municipaux aura lieu le 7 octobre à Saint-Gence, à 18h00. Elle se tiendra dans la salle du restaurant scolaire et sera suivie d'un repas.

Le conseil valide les pistes de discussions lors de cette réunion :

- la mise en place d'un CCAS (centre communal d'action social) est-elle envisageable dans nos communes ? Ce domaine peut-il être traité en intercommunalité (CIAS) ?
- l'intercommunalité et les activités culturelles existant sur nos communes,
- l'élaboration d'un document d'infos intercommunales distribué aux habitants des 3 communes ;
- le point sur les débats et les positions des communes sur la réforme territoriale.

1.3.3. Spectacle Desautard

La municipalité invite Yves Desautard le 25 novembre 2011 à la salle polyvalente. Il

présentera un spectacle ouvert à tous « Dernier bistrot avant la Creuse ».

Le conseil suit la proposition de la commission de permettre l'accès à un large public et fixe le prix d'entrée pour tous à 5€.

Compte tenu du faible prix des places et donc de l'affluence prévisible du fait de la notoriété du spectacle, il sera nécessaire de mettre en place un système de réservation obligatoire. ***(Voir l'info dans le présent bulletin).***

1.3.4. Maisons fleuries

Une cérémonie de remise de récompenses aux lauréats du Concours des maisons fleuries aura lieu le 5 novembre 2011 à 11h00. La municipalité charge la jeune association Rêve de fleurs -qui a participé au jury- d'organiser cette manifestation avec choix des récompenses dont le coût sera pris en charge par la commune. ***Le Conseil remercie les bénévoles de cette association pour leur implication dans l'organisation du jury.***

1.3.5. Rappels :

- la cérémonie des vœux de la municipalité aura lieu le samedi 7 janvier 2012 et les activités des associations communales y seront présentées. Les nouveaux habitants seront invités individuellement à cette cérémonie.
 - la prochaine réunion des habitants des villages aura lieu le 21 octobre à 20h00. Elle concernera les habitants des Cireigeaux, de la Croix des Charriers, de Lingaud.
 - la réunion avec les associations a permis d'établir le calendrier des manifestations.
- Il reste un problème pour l'organisation du vide grenier du SGAPE à la date initialement prévue. Le principe des conventions passées avec les associations qui utilisent des locaux ou installations communales a été présenté.

1.4. Commission Affaires Scolaires / Affaires Sociales du 21 septembre 2011

1.4.1. Transports scolaires

Les transports scolaires sont une compétence de Limoges Métropole.

- Ecoles de St-Gence : il n'y a pas de problème pour le ramassage en porte à porte.
- Les transports pour le Collège de Couzeix et les lycées ne posent pas de problèmes.
- Pour le Collège Maurois, des retards importants ont été enregistrés sur les circuits du matin. Des modifications ont été apportées dès ce constat fait, après contacts avec Limoges-métropole.

Malgré cela, le bus qui fait le ramassage sur le circuit du bourg arrive trop tard et les enfants n'ont pas suffisamment de temps avant le début des cours.

La commission propose que, pour cette année scolaire, on avance le départ du circuit « le bourg » en le ramenant à 7h25 au lieu de 7h30. La commission souhaite que les transports scolaires fassent l'objet d'une remise à plat complète en 2012 notamment pour limiter le nombre des arrêts.

Le Conseil décide de faire remonter les propositions de la commission aux services de Limoges-Métropole et demande au maire de saisir le Conseil général pour lui rappeler l'engagement pris de ne pas avoir une durée de trajet supérieure à 45 minutes.

Il propose qu'une réunion des membres de la commission Affaires Scolaires avec l'ensemble des représentants des parents d'élèves et des responsables des transports de Limoges-Métropole et du Conseil général, ait lieu avant la fin de l'année sur les transports scolaires afin de trouver des solutions pour 2012/2013.

1.4.2. Effectifs aux écoles

- 140 enfants à l'élémentaire.
- 89 en maternelle avec les 9 tout-petits (- 3 ans).

Les enseignants de maternelle ne donnent plus le goûter du matin. En conséquence, les 4 ou 5 enfants de la garderie qui arrivent entre 7h et 7h30 n'ont pas mangé et les parents souhaitent qu'ils puissent prendre leur goûter le matin.

La circulaire académique de rentrée 2010 précise les modalités de prise éventuelle de collation à l'école.

Extrait : « ... Cependant, compte tenu des conditions de vie des enfants et des familles qui peuvent entraîner des contraintes diverses, il peut être envisagé de proposer aux élèves une collation dès leur arrivée à l'école maternelle ou élémentaire et, dans tous les cas, au minimum deux heures avant le déjeuner. Les enseignants doivent s'adapter aux situations spécifiques tout en respectant "les repères de consommation" ... »

L'application stricte, en supprimant la prise de la collation du matin, va à l'encontre de l'intérêt des enfants qui arrivent très tôt à la garderie. La commission souhaite que les contraintes liées à l'arrivée matinale de certains enfants soient prises en compte et que le goûter puisse être pris dans les conditions évoquées par la directive de 2010.

Elle propose de rencontrer l'équipe pédagogique pour évoquer ce problème et trouver la meilleure solution dans l'intérêt des enfants.

Le conseil soutient la démarche de la commission et souhaite qu'une solution puisse être trouvée. Il rappelle que la maternelle de Saint-Gence est une des rares écoles du département qui dispose d'une ATSEM par classe ce qui doit donner les moyens de répondre à ce type de problème.

141 enfants sont inscrits à la garderie et une centaine la fréquente chaque jour. 130 repas sont servis à la cantine aux enfants du primaire, 75 pour ceux de la maternelle et une quinzaine pour la halte garderie.

1.4.3. Travaux aux écoles

Tous les travaux prévus ont été réalisés dans les deux écoles :

- protection des poteaux en maternelle ;
- aménagement de la nouvelle classe élémentaire ;
- création de nouvelles toilettes pour le personnel, avec accès handicapés ;
- achat de mobiliers divers pour les 2 écoles ;
- achat de jeux pour la maternelle ;
- remplacement des chaises anciennes au restaurant scolaire.

1.4.4. Spectacle de Noël

Joëlle Pascal, intervenante en 2010, a été sollicitée de nouveau pour intervenir et présenter un spectacle de Npël à l'intérieur de l'école maternelle le 16 décembre au matin.

L'arrivée du Père Noël aux écoles est prévue à 15h. La remise des cadeaux se fera dans la salle de motricité de la maternelle, d'abord aux enfants du primaire, classe par classe, puis aux enfants de maternelle.

1.4.5. Jeux extérieurs

La commission est satisfaite du remplacement de panneaux de basket et propose d'implanter un jeu pour petits, genre toboggan ou balançoire à bascule en bois sur l'aire de jeux. **Le conseil rappelle que ces investissements sont prévus dans l'actuel budget.**

1.4.6. Après-midi des Aînés et Colis.

Cette année, à la place d'un repas, il sera proposé aux aînés un spectacle de qualité "les congés payés" d'Yves Désautard, suivi d'une collation.

Un effort particulier doit être fait pour que le maximum d'aînés participe à ce spectacle.

Cependant, pour ceux qui seraient empêchés, il y aura une distribution de colis.

Le Conseil fixe à 5€ la participation des accompagnants non ayant droits.

Le Conseil espère que les modifications apportées cette année permettront à un maximum d'anciens de se retrouver ensemble pour partager ce moment de convivialité.

1.4.7. Assistante sociale.

Madame Karine Barbier viendra désormais les deuxième et quatrième jeudis de chaque mois de 16h00 à 17h00.

La commission fera le point en fin d'année.

1.4.8. Impayés de cantine

La situation de quelques personnes qui ont beaucoup de retard dans les règlements pose problème. Celles qui le souhaitent peuvent prendre contact avec la commission qui étudiera chaque cas, en liaison avec les services sociaux.

1.4.9. Convention avec le Conseil général pour la bibliothèque communale.

Le conseil valide les termes de cette convention qui précise les conditions de prêt.

Il se félicite également du bon fonctionnement de ce service et lance un appel aux habitants pour qu'il soit encore plus utilisé.

2. Comptes-rendus des réunions.

2.1 Agglomération de Limoges

Voici les principales délibérations adoptées par le Conseil communautaire de Limoges-Métropole :

- Opération Voie de liaison nord, déclaration du projet : avis favorable sur la déclaration d'utilité publique de cette voie et délimitation des terrains à acquérir en vue de sa création ;
- Signature de la Charte Qualité pour l'assainissement non collectif en Haute-Vienne ;
- Tarifs et modalités d'application de la redevance spéciale (déchets non ménagers, entreprises et administrations) ;
- acquisition d'une parcelle de terrain sur la commune de Saint-Gence (installation du poste de refoulement nécessaire à l'assainissement collectif des Monts) ;
- attribution du marché « Défrichage », lot n°1 de la construction du centre aquatique.

2.2 SIEPEA : Suite aux observations de la préfecture des modifications des statuts sont

nécessaires. **Il s'agit de modifications de forme que le conseil valide.**

A noter que les activités périscolaires vont commencer le 29 septembre.

Le CLSH a développé son activité avec un fort accroissement de la fréquentation durant l'été.

2.3. Adhésion à la fondation du patrimoine.

Le Conseil décide également d'adhérer à la fondation du patrimoine pour poursuivre le partenariat engagé lors de la restauration de la cloche.

2.4. Système d'information géographique, la convention permettant l'utilisation de cet outil est adoptée par le Conseil.

2.5. Le SIEPAL_ a donné un avis favorable au projet de redécoupage intercommunal émanant de la Préfecture.

3. Personnel

- A noter, que le recrutement d'un agent sur un Contrat d'accès à l'emploi, (CAE), est en cours. Il y a eu une vingtaine de candidatures dont assez peu de la commune. Cinq personnes ont été présélectionnées pour un entretien qui se déroulera le 24 septembre

- 4 agents communaux ont suivi des formations professionnalisantes.

- David Puigrenier a été désigné comme ACO (Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité) et va suivre une formation pour établir le document unique de prévention des risques professionnels. Une première visite des locaux a permis de lister les premiers risques pour lesquels des solutions simples existent. Un étudiant stagiaire pourrait être associé à ce travail.

- Patricia Floc'h va faire valoir ses droits à la retraite en février 2012.

4. Divers

- Le comité régional du fleurissement a attribué une seconde fleur à la commune pour la qualité de ses parcs paysagers. **Le conseil tient à féliciter les employés et notamment Denis Travers pour la qualité de leur travail.**

- Ginette Bessaguet, titulaire et Raymond Texier suppléant ont été désignés par la préfecture pour siéger à la commission communale des listes électorales.

- Internet au Theil : une antenne relais wifi a été installée au Plounty de Veyrac et permet de distribuer le haut débit sur le village du Theil. Une deuxième antenne devrait être installée au Moulin du Theil et devrait desservir la Ribière du Theil.

- Une convention de passage a été conclue avec un riverain des Cadophies pour assurer la continuité d'un sentier pédestre.

- Les services compétents de Limoges Métropole vont rencontrer en notre présence les habitants de la Châtre qui ont des problèmes de raccordement au réseau d'assainissement collectif.

- Primaires du parti socialiste

L'organisation de ces primaires est un moment important pour la gauche et la désignation du candidat qui se présentera à l'élection présidentielle. Ce choix est donc un acte essentiel pour ce nouvel exercice démocratique.

Le conseil appelle tous les habitants de Saint-Gence qui ont une sensibilité de gauche à participer à cette désignation les 9 octobre et 16 octobre.

Le bureau de vote sera situé espace Moratille à Nieul.

- Battues dans la forêt Lenfant

Deux battues sont programmées :

Dimanche 6 novembre 2011 et dimanche 8 janvier 2012.

Prochain Conseil :

Il pourrait se dérouler le 18 novembre à 18h30.

Un saint-geçois à l'honneur : Régis Gerbaud



« Je ne me destinais pas à l'arbitrage ... mais en raison de plusieurs blessures (fractures du genou), j'ai dû arrêter ma carrière de footballeur. » déclare Régis Gerbaud. *« Et c'est ainsi qu'en 1995, j'ai débuté ma carrière d'arbitre ».*

Ce jeune arbitre va ensuite gravir rapidement tous les échelons départementaux et régionaux et se faire remarquer par la qualités de son jugement, sa vision du jeu et la justesse de ses « coups de sifflets » ! En 1997, il est arbitre « district senior », puis

passé en Ligue en 1999. C'est en 2004 qu'il intègre les rangs des arbitres fédéraux en tant qu'arbitre assistant. Sa carrière va alors subir un contre-coup ... *« A l'issue de cette première saison, j'ai vécu une grosse désillusion en 2005, avec un retour en Ligue. Après analyse, je manquais de maturité et je crois que cet échec m'a permis de me remettre en cause. En fait, cela m'a servi de motivation supplémentaire ! ».*

Régis officie alors jusqu'en 2008 en Ligue, en CFA et CFA2 en qualité d'arbitre assistant. Il est alors nommé arbitre assistant fédéral 3 et pendant deux ans il est appelé sur des matches de National.

Jusqu'au 8 juin 2011, date à laquelle il est appelé en ligue professionnelle de football en qualité d'arbitre assistant fédéral 2.

« Cette saison me procure déjà beaucoup de plaisir avec 18 clubs ayant déjà fréquenté l'élite (ligue1) et mes motivations n'en sont que décuplées. Bien entendu, rien n'est acquis et cette passion exige beaucoup de sacrifices à tous niveaux. Mes ambitions demeurent de côtoyer le plus haut niveau, cependant l'objectif déclaré pour cette saison sera d'assurer mon maintien dans la catégorie. »

« Vous savez, je vis des moments passionnants, très intenses, imaginez : Lens-Angers avec 22 000 spectateurs ! Ou Monaco-Arles/Avignon au stade Louis II, quel pied ! »



la ComComCom